



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

3^{ème} séance de l'année
Mardi 19 avril 2022

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Lundi 25 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Dominique DOLMARE
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Evelyne DEMOCRITE
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL

ABSENTS

Cécile BOUCAUD
Georges BREDENT
(proc. D DOLMARE)
Yann NANETTE
(proc. M-H SALOMON)
Badi FADDOUL
(proc. F. PELLECUIER)
Madly PAULIN-GARGAR
(proc. J-M SOUKAÏ)
Michèle ROBIN-CLERC
(proc. A. SOREZE)
Danita LEBRERE
(proc. M - O LOUIS-ALPHONE)
Alex AUCAGOS
(proc. J. LOUIS)
Jacques BANGOU
(proc. M. KEITA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU
(proc. L. MARTOL)

APPROBATION DE LA REPRISE DU PROJET D'AMENAGEMENT

DE LA MAISON DE QUARTIER BERGEVIN

RF
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP
☎ 0590 93 85 85 - 📞 0590 48 17 48 - 📧 directio
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villedepo

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2022
971-219711207-AU_031_2022-AU

**APPROBATION DE LA REPRISE DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER
BERGEVIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et notamment la construction de la « Maison de Quartier Hermann Macabi », renommée par délibération n° 112 du 25 novembre 2020, « Maison de Quartier Bergevin »,

Considérant le changement de destination de la Maison de Quartier Bergevin qui devient un bâtiment et le nouveau plan de financement entériné par délibération n° 52 du 13 décembre 2021

Considérant le rapport de présentation relatif au bilan opérationnel et à la reprise de l'opération Maison de Quartier Bergevin,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE
A l'unanimité**

Article 1 : De valider le rapport de présentation pour la reprise de l'aménagement de la Maison de Quartier Bergevin ci-annexé

Article 2 : D'acter le remplacement de l'entreprise HYDROGEC (liquidée en juillet 2020) par le groupement d'entreprises SASEMA

Article 3 : D'autoriser :

- La reprise du projet « Maison de Quartier Bergevin » devenu bâtiment tertiaire
- Le dépôt d'un nouveau permis de construire
- La reprise de tous les marchés par avenants :
 - Assistant à maîtrise d'ouvrage : ICADE Promotion et ses sous-traitants
 - Maîtrise d'œuvre : Mandataire ANONYMART – Monsieur ROSTAL – Architecte
 - Contrôle technique et CSPS : SOCOTEC

Article 4 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la réussite de ce processus.

Article 5 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022
Le Maire

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2022
971-219711207-AU_031_2022-AU